

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Etaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Gouvignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Subventions Associations 2023

Délibération n° 2023-13

Monsieur le Maire expose :

Suite aux demandes des associations de la Commune et compte tenu de leur activité, il serait souhaitable de leur attribuer une subvention pour l'année 2023.

Une enveloppe globale de 18 000€ est inscrite au budget de l'exercice 2023 pour les subventions aux associations communales.

Cette enveloppe doit permettre d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le dossier est complet.

Elle permettra en outre de répondre aux demandes en attente aux nouvelles demandes et aux subventions exceptionnelles si besoin.

Chaque nouvelle attribution sera soumise à la décision du conseil municipal.

Le Conseil OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la somme prévue et s'engage à prélever ces dépenses au compte 65748 du Budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance,
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,
Fiol Richard



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication du